

L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE ANVERS - GAND

*Monsieur le ministre des Communica-
tions coupe le ruban symbolique.*



C'est le 29 mai dernier qu'a eu lieu l'inauguration de la ligne électrifiée Anvers - St-Nicolas - Lokeren - Gand St-Pierre (ligne 59).

Somme toute, il s'agit du parachèvement d'un projet qui avait déjà été réalisé partiellement puisque la section Anvers - St-Nicolas avait été ouverte à la traction électrique en septembre 1970.

La reconversion de la section St-Nicolas - Gand a nécessité de vastes travaux, tels que, par exemple :

- la construction, en gare de St-Nicolas côté Gand, d'un imposant viaduc de 713 m, nécessité par l'édification et la surélévation du complexe de ladite gare ;
- la surélévation des installations ferroviaires à Lokeren, qui a en-

traîné la suppression de sept passages à niveau et du pont mobile de la Durme ;

- des aménagements de grande envergure dans les infrastructures ferroviaires de l'agglomération gantoise à Gand Maritime : en fait, la ligne a été déviée via un nouveau tracé en remblai, un nouveau faisceau de triage a été créé, tandis qu'à Gent-Dampoort on érigait une nouvelle gare ;
- la surélévation, sur toute son étendue dans la commune, de la ligne de Gentbrugge, ce qui a nécessité la construction de quatre ponts et d'un viaduc de 766 m, permettant la suppression de cinq passages à niveau importants dans l'agglomération.

On peut affirmer que la modernisation de la ligne 59 a modifié çà et là assez

fortement la physionomie de la région. Ainsi, grâce à l'édification d'ouvrages d'art et à des déviations, vingt-deux passages à niveau ont pu être supprimés, tandis que les passages à niveau automatiques existants étaient adaptés à la circulation à double voie : quinze passages à niveau non gardés ont été équipés de signaux automatiques, parmi lesquels huit ont été pourvus de semi-barrières.

A la fin des travaux, il ne subsistera plus que dix passages à niveau non gardés, mais, conformément aux directives du ministère des Communications, ils devront disparaître à leur tour.

Ainsi donc, l'électrification de la ligne 59 ne contribue pas seulement à lutter contre la détérioration de l'environnement, elle permet d'améliorer également de façon très sensible la sécurité des usagers de la route.

SOINS MEDICAUX EN CAS D'ACCIDENT

Dans le « Le Rail » de juin dernier, il est dit (page 5) que si vous avez reçu des soins médicaux à la suite d'un accident, le CMR vous envoie un bulletin d'information A 23 qu'il vous appartient de compléter avant de le renvoyer au CMR, accompagné de la formule A 106 sur laquelle vous aurez mentionné toutes les fournitures de médicaments et les autres soins médicaux reçus à l'occasion de l'accident.

Il est à remarquer, à ce sujet, que le bulletin A 23 doit être réexpédié sans tarder au CMR, tandis que la formule A 106 ne doit être renvoyée qu'après la guérison. S'il est possible, dans la plupart des cas, que les deux imprimés puissent être rentrés simultanément, il n'en sera pas toujours ainsi.

Il ne faut, de toute façon, jamais attendre la guérison pour renvoyer le bulletin d'information A 23.